

Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire
du 20 décembre 2012

Le Conseil de Communauté légalement convoqué le 6 décembre 2012 s'est réuni le 20 décembre 2012 à 18h15 salle socio-culturelle à Saint-Angel, présidé par Jean-Louis Gaby.

BIZENEUILLE	Alain ROUSSEAU, présent à partir de la question n°8 Marie-Hélène RORET
LA CELLE	Georges CONCHON Dominique SPINELLE
CHAMBLET	Alain CHANIER Danièle GAGNEPAIN Michèle DUFFAULT
COLOMBIER	Gilles BOULICOT Jocelyne BIZEBARRE, excusée remplacé par Laëtitia GIRAUD
COMMENTRY	Jean-Louis GABY Claude RIBOULET Luc BRZUSTOWSKI, excusé Annie LAVILLE Ghislaine MANOURY, excusée
DENEUILLE LES MINES	Gérard PAQUET, excusé Jean-Claude MANSAT
DURDAT LAREQUILLE	Jean-Pierre BOUGEROLLE Bruno BOVE, excusé remplacé par Jean-Pierre PICANDET Michel RIVIERE
HYDS	Michel CHAMPOMIER, excusé remplacé par Bernard BIDET Guy AMARY, excusé
MALICORNE	André SAVY Guy COURTAUD, excusé
NERIS LES BAINS	Jean Claude DE PIN Marie Alice BARRAUX Gilles MARTIN Philippe COLLINET
SAINT ANGEL	Michel GIVERNAUD Jean-Marie GILLE
VERNEIX	Lionel BROCARD Valérie LAMARQUE, excusée remplacée par Laurent PASSAT

Jean-Marie GILLE est élu secrétaire de séance par l'assemblée délibérante.

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 octobre 2012.

Présentation de la Société METHANEO.

1) **ADMINISTRATION GENERALE – COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT CONFORMEMENT AUX DELEGATIONS DE COMPETENCES**

Le Conseil Communautaire a pris acte des décisions et notifications prises par Monsieur le Président au titre de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et présentées.

2) **ADMINISTRATION GENERALE – AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – SICTOM DE LA REGION MONTLUCONNAISE – AVENANT N°4 A LA CONVENTION REDEVANCE SPECIALE**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec le SICTOM de la Région Montluçonnaise au titre de la redevance spéciale applicable à compter du 1er janvier 2013.

3) **ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – DECISION MODIFICATIVE N 2 DU BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°2 du budget principal.

4) **ADMINISTRATION GENERALE – GESTION FINANCIERE – DECISION MODIFICATIVE N 3 DU BUDGET PRINCIPAL**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°3 du budget principal.

5) **ADMINISTRATION GENERALE – UNION DES COMMERCANTS**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser l'ouverture de compte à compter du 1er janvier 2013 et de facturer à l'Association des commerçants les affranchissements aux tarifs en vigueur de la Poste.

6) **ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des votants (abstentions :4) de renouveler la procédure de mise en place d'une participation employeur à la protection sociale, à compter du 1er janvier 2013, dans le cadre de la procédure labellisation, à la complémentaire santé et prévoyance souscrite par ses agents ; de verser une participation mensuelle de 10 € pour le contrat de prévoyance maintien de salaire à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, au prorata du temps de travail et suivant le sort du traitement en cas de maladie ; de verser une participation mensuelle pour la

complémentaire santé à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, selon la composition du foyer

↪ 1 personne :	25 €
↪ 2 personnes :	35 €
↪ 3 personnes :	45 €
↪ 4 personnes :	55 €

Annie Laville demande à quoi correspondent les montants qui ont été définis.

Monsieur le Président répond qu'ils correspondent à la participation qui existait jusqu'à présent et cite l'exemple d'une famille de 4 personnes : la cotisation au titre de la complémentaire santé serait de 132 €, la participation de 55 €, le reste à charge serait donc de 77 €, ce qui correspond au reste à charge actuel de l'agent.

Alain Chanier déclare que la commune de Chamblet a adopté la même participation pour la garantie maintien de salaire, mais n'a pas délibéré sur une participation pour la complémentaire santé, donc les délégués de la commune de Chamblet s'abstiendront sur cette délibération.

Il est rappelé que l'Assemblée doit se prononcer sur la participation pour les agents de la Communauté de Communes ; pour ce qui est des agents des communes, chacun est libre de faire ce qu'il veut.

7) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – RENOUVELLEMENT CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver les conventions de mise à disposition du personnel présentées et d'autoriser le Président à signer les conventions de mise à disposition du personnel de l'accueil de loisirs de la commune de Nérès-les-Bains à la Communauté de Communes pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

Le personnel mis à disposition est composé :

- de la directrice de l'accueil de loisirs, animatrice territoriale, qui agira en qualité de directrice adjointe de l'accueil de loisirs intercommunal
- de 2 animateurs de l'accueil de loisirs, adjoints techniques, qui agiront en tant qu'animateurs permanents de l'accueil de loisirs intercommunal

8) ADMINISTRATION GENERALE – GESTION DU PERSONNEL – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver la convention de mise à disposition du personnel présentée et d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition d'un agent de la médiathèque de Nérès-les-Bains à la Communauté de Communes.

9) AMENAGEMENT DE L'ESPACE – ACCESSIBILITE DES ESPACES ET BATIMENTS PUBLICS AUX PERSONNES HANDICAPEES – COMMISSION INTERCOMMUNALE D'ACCESSIBILITE - RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ACCESSIBILITE

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de valider le rapport annuel de mise en accessibilité.

10) POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE – SUBVENTIONS POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'accepter les modifications présentées dans le dispositif de subventions de la Communauté de Communes de Commeny/Néris-les-Bains, dans le cadre des travaux d'amélioration de l'habitat.

A la demande de Claude Riboulet, il est précisé que les volets roulants ne sont pas éligibles. Il est précisé que les volets roulants avec un caractère isolant commencent à arriver sur le marché.

11) CONSTRUCTION ENTRETIEN ET FONCTIONNEMENT D'EQUIPEMENT CULTURELS ET SPORTIFS - MEDIATHEQUE DE PROXIMITE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité de valider la convention de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers à intervenir.

12) VIE SOCIALE – GESTION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA PREFECTURE POUR L'ATTRIBUTION D'UNE AIDE FORFAITAIRE A LA GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec l'Etat qui définit, entre autre, l'aide forfaitaire de l'Etat à la gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

13) ENFANCE / JEUNESSE – ACCUEIL DE LOISIRS « LES GALIBOTS » - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'approuver les modifications du règlement intérieur de l'accueil de loisirs des Galibots.

Claude Riboulet n'est pas d'accord sur la facturation à l'heure, sur le principe. Si ce système de facturation rapporte de l'agent en plus, il sera difficile à gérer avec certainement une

multiplication de litiges portant sur des réclamations pour une heure. Si il faut installer une pointeuse où s'il faut bagder, c'est du surréaliste.

Il ajoute que l'intérêt c'est d'avoir une vie en collectivité, l'enjeu éducatif est un enjeu communautaire, avec ce système on entre dans un système individualiste, ce n'est pas aller dans le bon sens, ce n'est pas une avancée.

**14) ENFANCE JEUNESSE – ACCUEIL DE LOISIRS – SIGNATURE
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF
DE L'ALLIER**

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier.

QUESTIONS DIVERSES

Gilles Martin demande si il y a des retours sur le marché de repas.

Monsieur le Président répond que les retours sont positifs aussi bien au niveau du service de portage de repas à domicile avec une trentaine de bénéficiaires de plus, qu'au niveau de la structure multi-accueil et de l'accueil de loisirs où la qualité gustative s'est nettement améliorée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00.